



**Commune de Saint-Germain-Sur Vienne**  
**33 route de la Chaussée**  
**37500 SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE EN DATE DU VENDREDI 9 JUIN 2023  
PROCES VERBAL**

l'an deux mil vingt trois le vendredi neuf juin à dix neuf heures dix minutes, les conseillers municipaux de la commune de SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE se sont réunis en session ordinaire à la salle de la mairie au 33 route de la Chaussée à Saint-Germain-Sur-Vienne (37500) sous la présidence de Madame Aline PLOUZEAU, Maire de la commune de SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE.

Date de la convocation : 5 juin 2023

**Présents :** Mrs Philippe GROSBOIS, Morgan GIROUARD (arrivée en cours de séance) Luc BALU (arrivée en cours de séance 20 h) Arnaud FOUGERAY, Kévin CHEVALLIER et Mmes Véronique BONNET, Clémence PLOUZEAU, Mylene MOREAU (départ en cours de séance 20h)

**Absent :** Audric BERTHET et Guillaume ELLEBOODE

M. Philippe GROSBOIS est nommé secrétaire de séance.

Début de la séance 19h10

**Délibération n°:17/2023 :** Désignation du grand électeur pour les élections sénatoriales et des suppléants. Véronique BONNET se présente comme titulaire ; elle est élue à bulletin secret à l'unanimité Arnaud FOUGERAY, PLOUZEAU Clémence et PLOUZEAU Aline, se présentent chacun leur tour pour être suppléant lors des élections sénatoriales. Chacun est élu à l'unanimité à bulletin secret.

**Délibération n°18/2023:** Approbation de la nouvelle répartition de la CLECT suite à la création de la police municipale intercommunale (PMI). Mme le Maire rappelle que lors de la création de la PMI, il a été indiqué que le cout à la charge de la commune sera de 2 €/habitant. La CCCVL a proposé que la facturation se passe par les attributions de compensation. Les élus approuvent à l'unanimité cette modification.

**Délibération n°19/2023 :** Approbation de l'avenant à la convention pour la Police Municipale intercommunale (acquisition de caméras piéton et de nouvelles armes de défense) Mme le Maire expose les problèmes rencontrés par les policiers municipaux pour leur défense. Ils demandent à être doté de caméras piétons et d'un pistolet à pulsion électrique. Certains élus présents s'interrogent sur la nécessité de ces nouvelles armes et la disproportion du pistolet. Mme le Maire précise que les policiers sont déjà dotés d'une arme à feu. Approbation de l'avenant : 5 pour, 2 abstentions

**Délibération n°20/2023 :** Désignation du référent déontologue : Mme le Maire explique qu'il est demandé aux Communes de désigner un référent déontologue en cas de conflit entre nous. C'est une obligation depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023 L'AMIL a proposé aux Communes de désigner Mme Catherine CHAMPRENAULT, retraitée de la magistrature, qui n'est pas élu de la Commune de St Germain sur Vienne

**TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Mme le Maire rappelle que la Commune bénéficie de la subvention SOCLE, DETR et fonds de concours de la Commune et que l'enveloppe des travaux s'élève au total, compte tenu du montant des subventions et du reste à charge de 20 %, à environ 56000 eur

Mme le Maire rappelle que la chaudière de la Cantine doit impérativement être changée avant la rentrée 2023. Mme le Maire propose de profiter des subventions pour rénover énergétiquement les

logements. Les élus décident donc de refaire le logement situé au dessus de la mairie (libre de toute occupation) et de commencer des travaux dans les autres logements

**Délibération n°21/2023** : Approbation du devis de Gaylord MENARD pour le changement de la chaudière gaz de la cantine.

Pour la cantine, diverses propositions ont été faites :

- Proposition chaudière à gaz à condensation : Gaylord Ménard 5998€ (souvent une durée de 10ans). Le coût du gaz est estimé à 1500€ l'année avec la consommation des pianos inclus.
- Proposition d'une chaudière à gaz par ENGIE à 2000€ de plus
- Celsius avec pompe à chaleur (air/eau) sans système réversible précisé. 14111€. Ces travaux ne pourront pas être réalisés avant cet hiver

Il est demandé s'il y a intérêt ou non de climatiser la cantine et si c'est possible (rappel : interdiction de climatiser la cantine pendant le COVID) Pour le moment, il est proposé un ventilateur en cas de fortes chaleurs ou de manger sous le préau.

Après discussion, les élus décident de retenir le devis de M. Ménard Gaylord à l'unanimité.

**Délibération n°22/2023** : Approbation des devis de l'entreprise CTAO pour l'isolation des logements de la Commune à l'exception de celui situé à la Poste dont le grenier ne peut pas être isolé

**Délibération n°23/2023** : Approbation des devis de l'entreprise JULIENNE pour les changements de porte (2205 €), fenêtres et persiennes pour le logement situé au dessus de la mairie

**Délibération n°24/2023** : approbation du devis ARC pour uniquement le changement du velux du logement situé au dessus de la mairie (909 €)

**Délibération n°25/2023** : Approbation du devis de CELSIUS pour l'installation d'une pompe à chaleur avec déduction de C2E. D'autres propositions ont été faites par l'entreprise MENARD et par ENGIE

Pour le logement de Mme SESTILLANGE, les élus décident de changer les radiateurs électriques. Toutefois, aucun devis n'est à ce jour obtenu. La question est reportée au prochain conseil, étant ici précisé que les travaux devront débuter avant cet hiver.

**Délibération n°26/2023** : Approbation de la proposition de la Compagnie d'Assurance pour l'indemnisation à recevoir suite au sinistre du 4 juin 2022 (grêle)

GROUPAMA propose de verser 18333€ immédiatement puis le solde après production des factures. Il est rappelé que le coût de la réparation de l'église est de 30000 € envin et 12552 € pour la salle des fêtes et l'église. L'ensemble proposé par GROUPAMA couvre les dépenses. Les élus approuvent la proposition d'indemnisation.

**Délibération n°27.2023** : Mme le Maire précise que la réservation du gîte a été annulée quelques jours avant la date retenue ce qui a empêché de retrouver un locataire alors que de nombreuses demandes avaient été formulées. Mme le Maire précise que cette annulation résulte d'un changement de lieu et de modalités d'organisation de la fete (anniversaire de mariage) de la part des réservants. Le motif évoqué n'étant pas une force majeure et compte tenu de la perte de chance de louer le gîte, les élus décident de retenir l'acompte de 135 € qui a été versé par le réservant, conformément aux stipulations du contrat.

## **1. Questions diverses**

### **\*Travaux église.**

Le devis de la Couverture Saumuroise a été validé. Les travaux devraient être effectués dans un délai de 4 mois. \*

### **Bilan des travaux de voirie.**

Il était prévu 10 tonnes de PATA pour les voiries cette année. Il a été utilisé 5 tonnes sur toutes les voiries de la commune.

Le restant sera non facturé à la commune et proposé par l'entreprise à La commune de Couziers qui serait intéressée pour sa voirie.

\*Fête du 14 Juillet.

Décoration sur le thème de la fête Nationale. On propose le buffet habituel.

\*Projet du restaurant, route de l'église.

Mme le Maire précise avoir eu un nouveau contact avec les propriétaires qui nous demande si éventuellement on accepterait d'acquérir la salle si une division de l'immeuble était effectuée.

Les élus après discussion préfèrent ne pas se prononcer sur cette proposition préférant qu'un particulier se présente pour reprendre et développer une activité dans les lieux.

\* Mme le Maire a été informée récemment de l'existence d'un harcèlement scolaire à l'école de St Germain survenu en 2020 2021. Aucun élu n'a été informé. Après renseignements auprès des enseignants, le dossier est clos et l'affaire a été réglée.

\* le Logement de la Vallée des Vaux (n5) est attribué à Mme HOUDOUX Samantha.

\* l'agent communal des espaces verts a demandé à être déchargé de l'entretien du terrain situé au Pont Clan. Il a demandé de mettre en fermage ce terrain. Ce qui n'est pas possible, ce terrain étant proposé à des associations diverses pour leur activité (brocante, yoga...) Proposition que les agriculteurs du village fauche ce terrain pour quelques bottes de foin en juin puis il sera fait un entretien durant l'été en cas de manifestation. Accord à l'unanimité.

- Mail reçu pour éviter l'accès du terrain du pont clan aux gens du voyage. Nous sommes toujours en attente de la demande de couper l'accès à l'électricité sur ce terrain. Il est réfléchi à installer un portique avec un cadenas à code qui sera donné aux agriculteurs. Il est demandé la faisabilité pour les pompiers.
- Camion laissé par les GDV : demande de faire passer la fourrière. Il leur a été demandé de le déplacer du terrain du pont clan dans les 2heures. Il a été installé sur le parking de l'école.
- Proposition de faire une fête des voisins courant Juin avec la commune qui paie le cochon. A étudier.
- Demande de Mme Moreau pour installer des fleurs sur la piste cyclable. Demande accordée, le STA a été prévenu
- Vendredi 30 Juin : exposition par le PNR, inauguration à 18h00 avec concert de slam à Rassay à 20h00 avec inscription.
- Mme le Maire fait part de la demande de l'UFAC pour remettre le prix du civisme à un jeune du village. Mme le Maire propose deux familles. Les parents seront contactés avant de monter le dossier

**Fin du conseil : 22h 30**

*Le procès verbal de la séance du 9 juin sera consultable en mairie – après approbation par les élus lors de la prochaine séance du conseil (date à définir en septembre)*